

APPENDICE «M»

LE CONTRÔLE ÉTRANGER DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

Nous recommandons que le gouvernement évite toute mesure propre à limiter les placements profitables de capitaux étrangers au Canada ou préjudiciable aux entreprises canadiennes contrôlées par l'étranger.

Il est bon et opportun que tant de Canadiens réexaminent d'un œil critique notre politique économique, dans un effort pour découvrir les causes du chômage et du ralentissement du rythme de notre croissance économique. Mais ce faisant, il ne faut pas perdre de vue le rôle considérable qu'ont joué dans le développement industriel du Canada les capitaux et la technologie des États-Unis et d'autres pays. Ces placements, surtout durant les années d'après-guerre, ont apporté une immense contribution au développement de nos ressources naturelles, à la diversification et à l'expansion de nos industries manufacturières et à la création d'emplois plus nombreux et plus rémunérateurs en ce domaine et ailleurs.

Que ces placements élevés de capitaux étrangers aient amené un accroissement considérable du contrôle étranger sur l'industrie canadienne, voilà qui, à défaut d'être étonnant, est du moins regrettable. En 1957, dernière année pour laquelle nous possédions des chiffres, 56 p. 100 de notre industrie manufacturière, 76 p. 100 de notre industrie du pétrole et du gaz naturel et 61 p. 100 de notre industrie minière et métallurgique étaient aux mains de non-résidents. Il est très probable que ces proportions ont encore augmenté au cours des dernières années.

Une telle proportion de contrôle étranger sur notre production pourrait vraisemblablement avoir de fâcheux effets sur l'emploi et rendre notre pays plus sensible aux conditions économiques qui existent au-delà de nos frontières. L'Association croit que les filiales canadiennes et les sociétés étrangères dont elles dépendent devraient être encouragées à poursuivre leur activité au Canada, en conformité des principes qui doivent guider les entreprises, c'est-à-dire, en employant à la fabrication de leurs produits autant de matières premières canadiennes que possible, en permettant un raisonnable accès à leurs marchés d'exportation, en finissant autant que possible leurs produits avant l'exportation et en réalisant au Canada un certain degré de mise au point de leurs produits et de recherches scientifiques. Mais cet encouragement ne devrait toutefois pas aller jusqu'à des mesures de contrainte légale.